

Projet de Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur  
Mise en place du Conseil de développement

**Compte-rendu de la réunion du Jeudi 11 Mars 2010**

Présents :

- Pour le Conseil de Développement de préfiguration: Elisabeth Toutee, Philippe Toutee, René Perier, Célia Nicoletti, Roland Thomas
- Pour le Syndicat Mixte de préfiguration du PNR : Daniel Delat, Chargé de mission PNR ; Laure Pumareda, directrice par intérim

*Excusés :* Stéphane Maillard, Claudette Rouquier, Thierry Gueguen, Laurent Bielicki

Lieu : Syndicat Mixte de préfiguration / Saint-Vallier

La réunion qui a débuté à 10h s'est prolongée jusqu'à 12H30 environ.

Ordre du jour : Celui-ci a été arrêté en début de séance :

- I. Budget alloué à la mise en place du CdD et mode d'utilisation*
- II. Définition du rôle de l'animateur*
- III. Programme d'activités concernant la mobilisation pour le CdD*
- IV. Projet de contre-argumentaire*

I. Budget alloué à la mise en place du CdD et mode d'utilisation

Concernant la question budgétaire, il a été rappelé que le Comité syndical du PNR a voté le 28 janvier 2010 un budget de fonctionnement propre au CdD de 25 000 euros.

Une demande de subvention a été soumise à la Région afin que cette dernière porte la moitié du budget du CdD, considérant une situation de cotisation réduite du Syndicat, ce dernier étant en préfiguration. Cette demande sera soumise à la Région en commission plénière courant Mai 2010.

Il a été précisé que le Syndicat Mixte est maître d'ouvrage dans un premier temps de ce budget, considérant que le CdD de préfiguration (groupe de travail) est pour l'instant un groupe informel (du moins jusqu'au dépôt de ses statuts d'association loi de 1901).

Le Syndicat Mixte propose le mode de fonctionnement suivant :

Le Syndicat Mixte fixe le cadre (notamment parce qu'il a la responsabilité du maître d'ouvrage) :

- montant total du budget disponible (qui sera précisé dès réponse de la Région) ;
- cadre de travail de Daniel : fiche de poste d'un chargé de mission et temps à allouer au Conseil de Développement ;
- cadre pour le budget communication : il faut qu'il serve l'objectif de la mise en place du Conseil de Développement tel que décrit dans la proposition validée lors du Comité Syndical du 28 janvier 2010.

Le CdD de préfiguration fixe les méthodes et les contenus :

- ses priorités et donc celles de Daniel ;
- l'utilisation du budget de communication : dépliant ? film ? site internet ? réunions ? etc Le CdD décide des textes, photos etc.

Dans tous les cas, le Syndicat Mixte et le CdD de préfiguration travailleront selon la proposition validée en Comité Syndical du 28 janvier et en communiquant mutuellement sur les avancées l'un et de l'autre.

Cette proposition est validée.

## II. Définition du rôle de l'animateur

Il est décidé que :

- L'animateur est plutôt appelé « assistant technique » car le choix a été fait d'un CdD citoyen, constitué de personnes *intuitu personnae* qui doivent être moteur. Les « animateurs » de CdD correspondent plutôt à des CdD composés de représentants institutionnels qui ont besoin d'être animés.
- L'assistant technique assure l'interface Syndicat Mixte – CdD et l'échange d'informations
- L'assistant technique assure le suivi administratif et financier et ce qui est afférent à la gestion du budget alloué par le Syndicat mixte
- L'assistant technique assure un appui technique au CdD de préfiguration

Il a été précisé concernant les comptes-rendus, que seuls les présents reçoivent la première version du « projet de compte-rendu » afin d'apporter leurs éventuelles modifications (un délai de 5-10 jours a été choisi pour laisser le temps à chacun de répondre) avant de transmettre le compte-rendu validé à l'ensemble des membres du CdD. Si un éventuel problème subsistait, un coup de téléphone au rédacteur sera privilégié.

Enfin, une proposition de développement d'échange par mail dans le cadre d'un « forum virtuel » sera réalisée afin d'apporter des idées, des questions, des propositions (ex : calendrier du CdD) entre les différents membres du CdD en dehors des réunions « physiques » mensuelles.

## III. Mise au point du programme de travail et d'un agenda pour l'année 2010 du CdD

Il a été décidé que le groupe de travail se dénommera désormais « Conseil de Développement de préfiguration » pour valoriser la dynamique de création du CdD actuelle.

Il est fait remarquer qu'il est nécessaire de définir les objectifs du CdD de façon ambitieuse de manière à ce que cela guide la mise en place du CdD. Son fonctionnement devra être clairement défini, notamment concernant sa structure interne (possible constitution d'un conseil d'administration qui suppose la coexistence d'une part d'un « noyau dur » (le Conseil d'administration) et d'autre part des « membres actifs » (avec voix délibérative) et des « membres associés » (avec voix consultative)», sans limite de participants).

Il a été précisé que les associations seront acceptées comme membres associés, à condition que leurs sièges sociaux soient situés dans le PNR ou que leur activité couvre essentiellement les communes du projet de PNR .

Il a été rappelé que les élus qui ne sont ni délégués au Parc, ni conseillers généraux ou régionaux seront acceptés pour s'adapter à la caractéristique rurale du territoire, toutefois, en terme de communication, le CdD s'adresse avant tout aux citoyens , habitants ou représentants des associations, les actions à destination des élus étant plus de la responsabilité du Syndicat mixte.

Il a été décidé de se donner l'ambition d'étoffer le noyau dur du CdD de préfiguration l d'environ 12 personnes en plus dans un délai de 6 mois.

Pour atteindre cet objectif :

- Relancer les participants aux commissions thématiques du PNR
- Organiser 5-6 réunions sur tout le territoire du PNR. Il a été proposé que ces dernières se répartissent dans les cantons du territoire du projet de PNR (Roquesteron pour le Nord-Est du territoire, Coursegoules pour le Sud-Est, St-Auban pour le Nord-Ouest, St-Vallier pour le Sud-Ouest, etc).
- Contacter les associations du territoire

La mobilisation pourrait aussi se faire par l'intervention des membres du CdD de préfiguration au sein des réunions organisées par les associations en tant qu'intervenants afin d'explicitier leurs actions et le rôle du CdD.

Il a été souligné que certaines actions se rapprochent de ce que fait ou prévoit l'association des Amis du Parc. Le Syndicat Mixte précise qu'il souhaite absolument être délicat sur la question pour que l'association des Amis du Parc, qui est une chance pour le projet de PNR, ne pâtisse pas de la création du CdD, au contraire. En effet, l'association des Amis du Parc, sous statut d'association loi 1901, constitue plus un lieu de réflexion et de défense du projet de PNR alors que le CdD constitue plus une instance de démocratie locale, avec pour finalité la mise en place de groupes de travail et d'actions concrètes.

De plus, il a été souligné que les liens unissant le CdD et le Syndicat mixte sont plus établis officiellement que les liens unissant le Syndicat Mixte aux Amis du Parc.

Les membres de l'association des Amis du Parc peuvent participer au CdD à titre individuel.

#### IV. Projet de contre-argumentaire

Un projet de contre-argumentaire a été développé par l'équipe du syndicat afin de permettre de clarifier le rôle du PNR, ses actions, ses effets, ses moyens, ses contraintes ou pas, etc... afin d'apporter une aide aux élus, citoyens du PNR face à d'éventuelles questions vis-à-vis de ce dernier.

Ce projet de contre-argumentaire pourrait selon les membres présents, être utilisé de plusieurs manières, qu'il faudra préciser (publication sur tout le territoire, utilisation lors des réunions publiques sur le territoire, etc...).

#### V. Prochaine réunion :

Elle devrait se tenir le Jeudi 8 Avril à 9h30 à la salle polyvalente de Gréolières, après confirmation, et pourrait aborder notamment les thèmes suivants:

- mise au point du programme de travail et d'un agenda pour l'année 2010.
- mise en place d'un calendrier de réunions avec l'éventuelle participation des associations présentes sur le PNR.
- modalités de travail entre SM et ~~CD~~ CdD

Il a été précisé que dans l'attente de la prochaine réunion, les membres du CdD de préfiguration continueront à travailler, notamment par échange régulier de mails afin d'accélérer sa mise en place, en particulier dans l'élaboration d'un calendrier de réunions fédératrices de nouveaux membres.

Le 16 Mars, à Saint-Vallier-de-Thiey